

VŒU

Vœu contre les premières mesures anti sociales de Valérie Pécresse au Conseil Régional

LE CONSEIL,

présenté par le groupe des élus Front de Gauche au nom de la majorité municipale

ADOPTE le vœu suivant :
Par 37 voix pour et 6 voix contre

Madame Pécresse a annoncé, la semaine dernière, le lancement d'un grand plan « anti-ghetto » : le Conseil Régional d'Ile de France s'apprête à ne plus subventionner la construction de logements très sociaux PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) destinés aux personnes en difficultés, dans les villes comptant plus de 30% de logements sociaux. Cette décision traduirait, d'après le Vice-président du Conseil Régional en charge du logement, la volonté de « *casser les ghettos et de ne pas rajouter de la pauvreté à la pauvreté* ».

Alors qu'elle s'était engagée dans son programme à « *relanc[er] la construction de logements par tous les moyens possibles* », cette annonce est scandaleuse et inadmissible. Elle ne fera que bloquer les constructions de logements sociaux, organiser la pénurie entraînant mécaniquement une hausse des prix dans le privé, et laisser le champ libre au foisonnement du logement privé aujourd'hui inaccessible pour de nombreux franciliens.

Déjà, Valérie Pécresse avait inauguré son mandat en supprimant les aides au transport pour les étrangers en situation irrégulière titulaire de l'AME. Il s'agissait selon elle d'une meure de « justice sociale » dont on se demande ce qui est juste et ce qui est social dans le fait de supprimer l'un des seuls outils de socialisation possible pour des personnes souvent en grande précarité et détresse humaine.

Elle a ensuite annoncé un vaste plan d'économies à commencer par une réduction d'au moins 10% des budgets des organismes associés à la Région. Or, les premiers éléments laissent entrevoir -30% pour le centre Hubertine Auclert, centre de ressources pour l'égalité femmes-hommes en Ile-de-France et son Observatoire des violences faites aux femmes. C'est la mort de ce centre de ressources et de recherches. Le centre « Jeunes Violences Ecoute » va quant à lui purement et simplement fermé. Mais quel est donc le projet ?

Début mars, une délibération du conseil régional a mis fin aux modulations des « contrats territoriaux » (subventions accordées aux communes ou EPCI). Jusqu'à présent, 4 critères permettaient d'adapter ces subventions régionales, liés à la lutte contre les carences en matière de logement social, à la lutte contre les inégalités sociales, à l'éco-responsabilité et au respect du SDRIF. A nouveau, au nom d'une « injustice » qui pénaliserait les Franciliens et d'une lourdeur de gestion, Madame Pécresse a supprimé ces modulations. Ainsi, demain, la Région ne donnera pas plus à ceux qui ont moins, mais la même chose à Neuilly comme à Ivry !

- Considérant que nous connaissons une crise dramatique du logement. Le manque de logements accessibles est criant et les inégalités territoriales dans la construction de logements sociaux n'ont jamais été aussi aigües. Vouloir empêcher les villes qui construisent du logement social de le faire est une absurdité.

Cette mesure va donc à l'encontre des besoins des populations : un vrai plan de rééquilibrage territorial devrait commencer par contraindre les villes qui dérogent à la solidarité nationale en ne construisant pas sur leur territoire les 25% de logements sociaux imposés par la loi. Or il s'agit principalement des villes de la même famille politique que Madame Péresse !

- Considérant qu'en Région Ile de France, plus de 70% de la population est éligible au logement social. A Ivry, ce sont plus de 75% des 5 000 demandeurs de logements qui peuvent prétendre à un logement très social. Justement, le nombre de logements très sociaux (PLAI) est très en dessous des besoins. Face à la paupérisation d'un grand nombre de nos concitoyens qui trouve son origine dans le chômage, la précarité et la dégradation des conditions de vie, nous avons tout au contraire besoin de plus de logements sociaux. Il ne s'agit pas de créer des ghettos, mais de rendre opérant le droit fondamental au logement. Au regard des prix exorbitants de l'immobilier dans le privé, cela ajouterait de la pauvreté à la pauvreté !
- Considérant qu'à Ivry nous faisons en sorte que le développement de notre ville soit équilibré, mixte et solidaire. Dans tous nos projets d'aménagements urbains, la mixité sociale est une réalité avec 50% de logements sociaux et 50% de logements en accession à la propriété, avec des outils de prix maîtrisés favorisant les parcours résidentiels des Ivryennes et des Ivryens. Cette mesure va donc lourdement affecter nos projets en cours et à venir alors même que nous œuvrons au quotidien pour le droit au logement et à la ville pour tous.
- Considérant que le logement social ce n'est pas du logement pour les pauvres, mais du logement public, subventionné, de l'Habitat à Loyer Modéré. C'est une action de service public qui échappe en partie aux marchés et à la spéculation financière et qui représente un autre choix de société que l'hégémonie du privé aux loyers exponentiels.

Le Conseil Municipal d'Ivry-sur-Seine :

- Demande à Valérie Péresse, Présidente du Conseil régional, de revenir sur ces premières mesures d'injustice sociale, contre-productives et mortifères pour l'avenir de l'Ile-de-France et de ses habitants ;
- Demande au Conseil Régional de maintenir et développer les subventions régionales pour le logement très social (PLAI) dont la pénurie est criante, et de s'attacher, dans une action conjointe avec l'Etat, à faire respecter le seuil des 25% de logements sociaux pour un véritable rééquilibrage territorial en l'Ile-de-France ;
- S'associe à la mobilisation en cours autour de nombreux élus d'Ile-de-France, qui a permis le rassemblement de ce jour devant le Conseil Régional, et aux demandes formulées dans ce cadre, à savoir :
 - la suppression de la loi Boutin pour relever les plafonds d'accès au logement social et assurer ainsi une meilleure mixité du salariat ;
 - l'augmentation de l'aide à la pierre pour favoriser la construction de logements de qualité avec des loyers réellement modérés.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 14 AVRIL 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 14 AVRIL 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 8 AVRIL 2016